



Trop perçu après licenciement

Par Jessicaa54

Bonjour,

J'ai fait un abandon de poste fin juillet. J'ai donc été licencié par mon employeur avec 3 courriers en recommandé (date de fin de contrat 28 août). Suite à ce licenciement je suis toujours dans la l'attente de mes documents, mais le plus gros problème c'est que je continue de recevoir des bulletins de salaire et je reçois toujours mon salaire plein. En septembre j'avais un doute mais en octobre de nouveau un salaire plein. J'ai appeler mon ancienne entreprise pour prévenir de leurs erreur. Ma question est la suivante. Vais-je devoir tout rembourser à mon employeur sachant que c'est une erreur de leur part. Je précise que c'est une entreprise qui a beaucoup de point en France et qu'ils font régulièrement des erreurs de paiement.

Merci

Par jpgroussard

Bonjour,

oui, absolument tout.

Petite précision : vous pouvez prendre l'initiative et le prévenir vous même. Ou attendre, attendre et attendre qu'il se manifeste. Car il va se manifester un jour !

Cdlr

Par kang74

Bonjour

L'employeur a 3 ans pour se rendre compte de son erreur ... et ce sera bel et bien un indû de salaire qu'il faudra rembourser .

Par morobar

Bonjour,

Suite à ce licenciement je suis toujours dans la l'attente de mes documents,

Ces documents sont quérables, c'est à dire que l'employeur les tiens à disposition du salarié dans es locaux habituels du lieu de travail.

Sauf s'il s'est engagé à les adresser dans un des courriers dont il est fait état.

Par Jessicaa54

Merci pour vos réponses. Je vais de nouveau recontacter mon employeur pour éviter de laisser traîner tout sa. Et ils disent que les document on été envoyer mais je n'ai jamais rien reçu. Même ma chef me dit qu'en se moment il y a plein de souci de papier donc je vais insister pour récupérer mon document.